



> ÉDITORIAL

Karine Reverte,
directrice du CCAH

A moins d'un an de l'échéance pour la mise en œuvre des mesures d'accessibilité inscrites dans la loi du 11 février 2005, et alors que celles-ci on le sait, ne seront pas toutes appliquées à temps, notamment pour le cadre bâti, la notion d'accessibilité universelle est aujourd'hui au cœur des débats. Cette notion, définie notamment par la convention internationale des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées, ratifiée par la France, promeut l'accès à tout pour tous, de l'accessibilité relationnelle, communicationnelle, à celle des produits du quotidien. Cette conception pour tous, qui garantit aux personnes handicapées le plein exercice de leur citoyenneté, est le moyen de réalisation concrète d'une société inclusive. Cependant le chemin est encore long. En effet, la mise en œuvre des principes d'accessibilité et de conception universelle se heurte certes au manque de connaissance des professionnels sur ces sujets, mais plus encore à une segmentation législative selon des types de population : les personnes âgées, les personnes handicapées, les enfants, etc. Or la question des droits fondamentaux des personnes ne se catégorise pas selon un type de personne. La conception universelle nous invite à penser une société ouverte à tous, loin de ces fractionnements. Faire société est une volonté politique, où la question du vivre ensemble est un objectif fort. La conception universelle sera ainsi le thème de la table ronde organisée durant la cérémonie des Lauréats du CCAH, le 2 avril prochain à la cité des sciences et de l'industrie à Paris. Je vous donne donc d'ores et déjà rendez-vous pour ce moment riche d'échanges et de débats.

Actualités du CCAH > pages 1 et 2

Calendrier des prochaines formations > page 2

Bonnes pratiques > page 3

3 questions à Gilles Gonnard > page 4

Actualités du handicap > page 5

ACTUALITÉS DU CCAH

“Ecole Inclusive : une priorité”

Une campagne de sensibilisation à destination des collégiens

Aller à l'école, faire des études, avoir des activités de loisirs avec des jeunes de son âge, c'est le programme quotidien d'une majorité d'enfants, adolescents et jeunes adultes. Si, depuis quelques années, le nombre d'enfants et de jeunes en situation de handicap scolarisés augmente, la qualité de cette scolarisation reste à améliorer.

Dans ce contexte, la Fédération des Apajh, l'Apf, l'Unapei, le Ccah et le groupe Réunica, ont décidé de s'unir pour sensibiliser d'une même voix les jeunes citoyens de demain aux enjeux de l'école inclusive en proposant des outils et un dispositif de sensibilisation à destination des collégiens.

A l'occasion de la journée internationale des personnes handicapées du 3

décembre 2013, 450 000 exemplaires d'un numéro spécial du journal « Mon Quotidien » ont ainsi été adressés aux collégiens. Coup d'envoi d'une action au long court, ce support propose aux jeunes de réfléchir sur l'école inclusive, sur l'acceptation des différences et le vivre ensemble.

En parallèle, et pendant deux ans ensuite, les réseaux des trois associations partenaires proposent aux collèges d'organiser des séances de sensibilisation et des débats en classe de 6^{ème} et 5^{ème}. Avec des conte-



nus spécialement scénarisés pour les collégiens, les animateurs associatifs peuvent impliquer les citoyens de demain.

Le débat en classe démarre avec une séquence ludique « la mosaïque des personnalités ». Cette expérience, qui vise à susciter l'intérêt et la curiosité des élèves plutôt que de débattre d'un concept, permet de symboliser une classe inclusive qui regroupe des individus tous différents. En se basant

sur les résultats de la mosaïque des personnalités, le débat démarre. Six affiches, écrites par des personnes en situation de handicap pour être accessibles à tous, sont proposées. Elles représentent 6 principes de l'école inclusive et permettent d'aborder des questions concrètes. L'objectif est d'amener petit à petit les jeunes à réfléchir autour du thème d'une école inclusive, où chaque élève, qu'il soit en situation de handicap

ou non, bénéficierait d'une scolarisation et d'un accompagnement éducatif adaptés à ses besoins.

Intervenants bénévoles ou professionnels des associations, enseignants et autres personnels des collèges sont invités à se rencontrer pour organiser ces actions de sensibilisation.

POUR EN SAVOIR +

www.ecole-inclusive.org

ACTUALITÉS DU CCAH

Les Rencontres du CCAH 2014



Parce que l'accompagnement des personnes handicapées nécessite des réponses de proximité, le CCAH reconduira en 2014 ses « Rencontres » dans les grandes villes de France. Ouvertes à un large public, ces réunions rassemblent professionnels du secteur médico-social, représentants associatifs et porteurs de projet, membres adhérents du CCAH et décideurs institutionnels tels que ARS et Conseils Généraux. Elles ont pour objectif de mieux faire connaître l'action du CCAH et ses modalités d'intervention et de financement, mais également de valoriser les projets d'ores et déjà soutenus sur le territoire par ses membres adhérents. Depuis 2013, une table ronde est organisée lors de chaque rencontre pour donner la parole aux experts du secteur. Ainsi, l'an

passé, trois rencontres se sont déroulées avec des associations spécialisées dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap psychique : à Nice, la parole était donnée à l'association ISATIS, à Strasbourg à Route Nouvelle Alsace et à Lyon, l'association Messidor a présenté son action dans le domaine du retour à l'emploi. A Poitiers, la table ronde était consacrée à la surdité, avec la participation de l'Association pour la promotion des personnes sourdes, aveugles et sourdaveugles (APSA), spécialiste reconnu de ce handicap rare. A chaque fois, professionnels, bénéficiaires du service et aidants sont invités à témoigner, à présenter un point de vue, une expérience et à évoquer les spécificités de l'accompagnement mis en place. **En 2014, les rencontres permettront notamment d'aborder la question de l'avancée en âge des personnes handicapées.**

En 2014, nous vous donnons rendez-vous le :

- 25 février à Nancy
- 8 avril à Evry
- 20 mai à Marseille
- 17 juin à Lille
- 1^{er} juillet à Toulouse
- 14 octobre à Dijon.

CALENDRIER

Prochaines formations

ACTION SOCIALE ET HANDICAP

11/03/2014

Evaluation et compensation du handicap

EMPLOI ET HANDICAP

06/03/2014

Comment maintenir dans l'emploi une personne handicapée ?

20/03/2014

Sensibilisation au handicap psychique au travail

25/03/2014

Répondre à son obligation d'emploi en faisant appel à la sous-traitance

CULTURE ET HANDICAP

20/03/2014

Accueillir les personnes en situation de handicap dans une structure culturelle et artistique

21/03/2014

Développer une offre culturelle accessible aux personnes en situation de handicap

Contact : philippa.motte@ccah.fr

Artibois, un parcours d'insertion basé sur le compagnonnage



Créée il y a 36 ans, Artibois est une entreprise adaptée qui accueille des personnes vivant une situation d'exclusion liée à des difficultés d'ordre psychique. Artibois emploie, aux côtés de menuisiers qualifiés, 14 aides-menuisiers reconnus travailleurs handicapés sur un total de 29 salariés. Un des fondements d'Artibois est de proposer un mode de collaboration proche entre menuisiers qualifiés – valides – et aides-menuisiers – en situation de handicap – basé sur le compagnonnage. L'activité principale d'Artibois est la menuiserie générale pour le bâtiment,

avec 80 % de pose sur chantier et 20% de fabrication en atelier.

En menuiserie elle intervient principalement dans les domaines du remplacement et peinture de fenêtres et portes, de la rénovation et pose de volets et parquets. Elle est également active dans le champ de l'isolation (combles, isolation par l'extérieur en ossature bois ...). Ses clients sont des bailleurs sociaux (marché d'entretien régulier) des régies immobilières (entretien et rénovation), des particuliers et des assurances.

Artibois propose des parcours adaptés à la situation de chacun :

- soit courts (environ 2 ans), basés sur un contrat de professionnalisation avec une perspective de sortie en entreprise ordinaire,
- soit longs pour des personnes dont l'objectif est de rester durablement chez Artibois.

Depuis 2008, l'association s'est enga-

gée dans l'augmentation significative du nombre de travailleurs handicapés (passage de 7 à 14 travailleurs). Elle travaille actuellement pour faire évoluer son modèle économique et organisationnel en développant de nouveaux chantiers sur la « performance énergétique ». L'isolation de combles et l'isolation par l'extérieur en ossature bois sont les plus prometteuses en termes de création d'emploi d'aides-menuisiers à moyen terme.

A ÉTÉ SOUTENU PAR

AG2R LA MONDIALE et MALAKOFF-MEDERIC à hauteur de 51 000 €

+ DE RENSEIGNEMENTS

Entreprise Adaptée Artibois
74, avenue du 8 mai 1945
69120 VAULX EN VELIN
Tel. : 04 72 35 32 48
www.artibois.asso.fr

Pameijer à Rotterdam : “Arroser vos rêves et regarder les pousser”

Jos van Waesberge est né avec le cordon ombilical autour du cou. Son enfance n'a pas été celle des autres enfants. Ainsi, il a dû atteindre 17 ans pour pouvoir faire de la bicyclette. Jo aimait les études, il était doué. Il a passé un doctorat en sciences économiques à Paris. C'est là qu'il a rencontré sa future épouse. Professionnellement, tout a bien marché pour lui. On lui a rapidement confié des postes importants avec de fortes responsabilités et beaucoup de stress. Un jour, sans explication, sa vie a basculé. A son retour au Pays-Bas, il a fait une grave dépression nerveuse qui a bouleversé sa vie, l'a conduit à l'hôpital. Il a aussi divorcé. A Rotterdam, il a rencontré les gens de Pameijer. Au début, il a partagé un logement avec d'autres personnes qui lui ressemblaient. Au bout de quelques années, il s'est senti mieux. Maintenant, il vit seul et cela va bien. Chez Pameijer, il distribue le courrier, il assure un travail administratif à son rythme : il ne supporte plus la pression.

Il est aussi président du conseil interne des usagers de Pameijer. C'est dans ce cadre qu'il s'est rendu à New York pour découvrir comment fonctionne là-bas l'empowerment. Il s'agit d'un concept nord-américain difficile à traduire qui amalgame plusieurs notions comme le développement de l'action individuelle, l'autonomisation, la responsabilisation ou le pouvoir faire. Concrètement, c'est donner plus de pouvoir aux personnes pour qu'elles puissent agir sur les conditions de vie qu'elles subissent. Avec l'empowerment, les personnes sont actrices de leur vie et participent concrètement aux décisions qui les concernent. C'est un projet visionnaire, ambitieux que Jos a beaucoup apprécié et qu'il a commencé à mettre en place à son retour à Rotterdam en créant, dans un premier temps, des documents d'information accessibles à tous. L'empowerment, c'est un message positif et progressif qui se décline facilement avec la devise de Pameijer : « Arroser vos rêves et regarder les pousser ».

Avec 2 500 salariés et bénévoles, Pameijer accompagne chaque jour 4 000 personnes en situation de handicap (déficience intellectuelle ou handicap psychique) dans la région de Rotterdam. La structure dispose de 200 lieux d'accueil et offre les services suivants :

- Logements adaptés
- Centres de formation
- Soutien à l'intégration et au maintien dans l'emploi des personnes en milieu ordinaire
- Accueil de jour, service de soutien scolaire
- Service de répit pour les familles



+ DE RENSEIGNEMENTS

<http://www.youtube.com/watch?v=dbJGE45wnSo>

Gilles Gonnard

→ président de l'association AIRe



Quelles sont les missions de l'Association AIRe ?

L'Association nationale des Instituts Thérapeutiques Educatifs et Pédagogiques et de leurs Réseaux (AIRe) propose un espace de rencontre et de réflexion à toute personne intéressée par la question des troubles psychiques chez les jeunes ainsi qu'aux établissements et services accueillant des enfants et adolescents qui présentent des difficultés psychologiques dont l'expression, notamment les troubles du comportement, perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages. L'AIRe fédère l'ensemble des Etablissements et Services relevant du décret sur les ITEP. L'organisation déconcentrée permet d'entretenir une dynamique de communication et d'échanges entre les adhérents du ni-

veau local au niveau national. Parmi ses principales activités, nous pouvons nommer l'animation de groupes de réflexion, l'appui technique et le conseil aux établissements et services, la participation aux groupes de travail organisés par les administrations départementales, régionales et nationales, et l'organisation de journées d'étude.

Quelles pistes d'amélioration faites-vous quant à l'accompagnement des enfants et adolescents présentant des troubles psychologiques et du comportement ?

Les buts à atteindre sont de prendre en compte le caractère potentiellement réversible du processus handicapant et de favoriser l'allègement, voire la sortie des dispositifs d'accompagnement. Mais aussi d'améliorer la connaissance du handicap d'origine psychique, de considérer notamment ses diverses composantes, son caractère invisible et instable, voire son déni, et enfin d'accompagner et améliorer la participation sociale des jeunes inscrits dans un processus handicapant dans les structures de droit commun, pour la scolarisation, la formation professionnelle, les loisirs, la culture, les soins...

Une expérimentation de fonctionnement des ITEP sous forme de dispositif est amorcée, quel en est l'objet et quelles en sont les grandes étapes ?

L'application du concept ITEP sous forme de dispositif d'accompagnement personnalisé coordonné est très partiellement

effective. Dans le cadre de l'expérimentation, il conviendra donc d'analyser la logique de mise en œuvre des dispositifs et d'identifier les freins ou les éléments facilitateurs dans l'application de la transformation réglementaire : inscription ou non dans le projet institutionnel, positions des gestionnaires, objectifs signifiés ou non dans les CPOM, postures et adhésion des professionnels, interdisciplinarité de l'action, positionnement des ARS, etc... Il s'agira également d'évaluer les modalités actuelles d'agrément, de notification et de financement, ainsi que leurs impacts respectifs sur la dynamique du dispositif institutionnel et sur la continuité des parcours de soin et de scolarisation de ces enfants et adolescents. La période de référence pour cette observation se déroule sur l'année scolaire 2013-2014 dans 6 régions françaises (Pays de la Loire, Haute et Basse Normandie, Ile-de-France, PACA et Champagne-Ardenne). 98 ITEP sont concernés, accueillant environ 5 000 enfants et adolescents. Tous les rectorats de ces régions, l'ensemble des MDPH et une grande partie des acteurs sanitaires ont signé une convention de mise en application de cette expérimentation. Les résultats seront fournis en fin d'année 2014 à la CNSA à qui il appartient de tirer les conclusions nécessaires dans son optique de généralisation éventuelle à l'ensemble du secteur médico-social.

POUR ALLER + LOIN

www.aire-asso.fr

■ Sondage Réunica/lfop : L'école pour tous, une évidence qui réclame la mobilisation de tous.

Le groupe de protection sociale Réunica, dans le cadre du lancement de l'opération « l'école inclusive, une priorité », menée en partenariat avec l'APAJH, l'APF, l'Unapei et le CCAH, a réalisé avec l'lfop un sondage auprès de 503 collégiens âgés de 10 à 15 ans afin de recueillir leur opinion sur la scolarisation des élèves en situation de handicap. Le constat est sans appel : les jeunes collégiens sont prêts pour une école pour tous, avec tous. Pour 97 % d'entre eux, être scolarisé avec un élève en situation de handicap ne constitue pas un frein pour l'apprentissage. La discrimination, notamment vis-à-vis du handicap, semble apparaître pour eux comme un fait difficilement compréhensible, puisque 93 % des collégiens déclarent être à l'aise avec le handicap, qui est pour eux un fait banal. Néanmoins, des freins demeurent dans le fait d'aller à la rencontre de l'élève en situation de handicap : 25 % des collégiens déclarent en effet ne pas être certains de pouvoir l'aider et 21 % ont peur de ne pas le comprendre ou de ne pas savoir communiquer avec lui, tandis que le regard des autres reste une barrière pour 10 %. Mais, pour les collé-

giens interrogés, accueillir les élèves en situation de handicap reste un atout pour le vivre ensemble. Pour 95 % d'entre eux, c'est un premier pas vers une meilleure intégration et pour 94 %, cela participe à changer le regard sur le handicap.

■ Emploi des personnes handicapées.

Le 27 novembre dernier, une convention multipartite a été signée pour trois ans par l'État, Pôle emploi, l'Agefiph, le FIPHP, la CNSA, l'ARF, la CNAM et la MSA afin de favoriser l'emploi des personnes handicapées en mobilisant les dispositifs de droit commun et en les adaptant si besoins. La convention rappelle en préambule que ce public est touché de plein fouet par la dégradation de la situation du marché de l'emploi, dégradation « particulièrement forte pour les travailleurs handicapés âgés de 50 ans et plus, qui représentent plus de 40 % des demandeurs d'emploi handicapés ». Au 30 septembre 2012, ce sont 358 965 demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'OETH qui étaient ainsi inscrits à Pôle emploi, soit 7,4 % du total des inscrits. Pour les signataires de cette convention, le maintien dans l'emploi est donc « un enjeu majeur pour les entreprises et pour les personnes concernées » et il devient indis-

pensable de s'accorder « pour conjuguer leur action afin de sécuriser les parcours d'accès à l'emploi durable des travailleurs handicapés ».

■ Dispositif « Handicap-Culture-Emploi » :

lancé en 2012 à Paris, dans le Val-d'Oise et en Essonne et porté par sept associations (l'ADAPEI 33, l'AGAPSY, l'ALEFPA, la FEGAPEI, la FEHAP, la FISAF et Handidactique I=MC²), le dispositif est aujourd'hui déployé dans un quatrième département francilien : les Yvelines. Développé à titre expérimental dans trois régions (Ile-de-France, Picardie et Nord-Pas-de-Calais), ce dispositif a pour objectif de faciliter l'accessibilité des personnes handicapées à la culture grâce à un accompagnement de qualité dispensé par des professionnels formés et de fournir aux associations les moyens d'apporter une réponse adaptée aux attentes et besoins culturels des personnes handicapées. Il doit aussi permettre de créer de nouvelles opportunités d'emploi pour des personnes ayant des compétences dans le domaine de la culture et de sensibiliser le monde culturel à la situation des personnes handicapées et à la nécessaire accessibilité des événements proposés à tous les citoyens.

LES GROUPES DE PROTECTION SOCIALE

AGRICA - AG2R LA MONDIALE -
APICIL - AUDIENS - B2V - CRC -
HUMANIS - IRCEM - IRP AUTO -
KLESIA - LOURMEL -
MALAKOFF MÉDÉRIC -
PRO BTP - RÉUNICA



LES MUTUELLES

CNG-MG MUTUELLE DE LA
GENDARMERIE - LA MUTUELLE GÉNÉRALE -
MAI - MCDEF - MGEN - MIP - MMJ -
MNH - MUTUELLE DU PERSONNEL
DU GROUPE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE -
INTÉGRANCE - MUTUELLE RENAULT -
MUTUELLE DU TRÉSOR - SMAR

LES ASSOCIATIONS NATIONALES

ANAE - ANCREAI - APF - AUTISME FRANCE -
CESAP - CNAPE - CROIX ROUGE FRANÇAISE -
FAF - FÉDÉRATION DES APAJH - FÉDÉRATION
D'AIDE À LA SANTÉ MENTALE CROIX-MARINE -
HANDICAP INTERNATIONAL - L'ADAPT -
ORDRE DE MALTE FRANCE - UNAFAM -
UNAFTC - Unapei - U.N.A.P.H. -
UNIOPSS - UNISDA

LES ENTREPRISES, COMITES D'ENTREPRISE, CAISSES D'ACTION SOCIALE ET AUTRES ORGANISMES

ACAS du CEA - AFEH DE LA POSTE ET DE FRANCE
TÉLÉCOM - ANCV - APAS BTP - ASSOCIATION DES ANCIENS
ÉLÈVES ET DIPLÔMÉS DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE -
BNP PARIBAS - CAES du CNRS -
CCAS DU PERSONNEL DES INDUSTRIES ÉLECTRIQUE
ET GAZIÈRE - CNBF - CRÉDIT AGRICOLE SA -
CRÉDIT COOPÉRATIF - OCIRP -
RSI ILE-DE-FRANCE - SNCF

7, rue Treilhard
75008 Paris

Tél. : 01 42 27 78 51
Fax : 01 44 40 44 05
contact@ccah.fr